

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DANS LES MULTILOGEMENTS

Depuis plusieurs années maintenant, toutes les municipalités du territoire offrent à l'ensemble des résidences de 8 logements et moins une collecte des matières recyclables. Néanmoins, la desserte des multilogements demeure inégale car elle présente de nombreux défis. Certains multilogements sont desservis par la collecte municipale d'autres par le secteur privé.

Typologie de l'habitat dans la Communauté en 2018

Secteur Géographique	Unifamilial	Nombre de logements dans un immeuble de 2 à 8 logements	Nombre de logements dans un immeuble de 9 logements et plus
Couronne Sud	139 987	36 897	23 709
Agglomération de Longueuil	82 252	47 046	49 388
Laval	90 110	40 590	40 054
Agglomération de Montréal	159 448	425 195	316 422
Couronne Nord	150 584	56 341	28 695
CMM	622 381	606 069	458 268

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, rôle d'évaluation 2018, traitement CMM 2019.

Taux de récupération des matières recyclables par type d'unité d'occupation



Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013, août 2015, EEQ et Recyc-Québec.

À l'échelle du Québec, le taux de récupération (2012-2013) dans les multilogements s'établit à 48,1 % en comparaison à 65,6 % pour les résidences unifamiliales.

Différents constats ont été émis par Recyc-Québec dans son analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements qui peuvent également s'appliquer à la collecte des matières recyclables :

- Le taux de roulement des occupants dans les multilogements exige de répéter les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de cette clientèle afin que les nouveaux occupants disposent des mêmes informations que les autres occupants de l'immeuble. Les caractéristiques socio-démographiques et les différentes langues parlées par cette clientèle demandent des efforts accrus de sensibilisation.
- Le fait que la gestion des matières résiduelles dans les multilogements se fasse par des contenants en commun, partagés entre les occupants d'un même immeuble, rend difficile l'identification des non-participants ou des mauvais participants (qui ne respectent pas les consignes de tri) à une collecte des matières organiques ou recyclables (anonymat).
- Les multilogements ne sont généralement pas bâtis avec un espace prévu pour le tri à la source des matières, ce qui se traduit par des contraintes d'espace pour les contenants de collecte (manipulation, entretien, etc.).
- L'espace occupé par les contenants empiète souvent sur les espaces de stationnement ou rangement pouvant être monnayé par le propriétaire.

À ces facteurs, on peut ajouter les récents sondages qui indiquent une baisse de confiance des participants aux collectes quant au devenir des matières récupérées.

Des pistes de solutions pour améliorer le taux de récupération dans les multilogements sont à privilégier par les municipalités :

- Poursuivre constamment les efforts en information, sensibilisation et éducation.
- Développer un contact privilégié avec les concierges et gestionnaires.
- Proposer des contenants et une fréquence de collecte appropriés aux multilogements.
- Réduire l'accès aux chutes à déchets.

## Références

Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013, août 2015

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf>

Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements, septembre 2016

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/participation-collecte-mo-multilogements.pdf>